

REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT UFOLEP TCB KARTING 2012

CHAMPIONNAT DE KARTING – UFOLEP CENTRE

Art.		Page
1	REGLEMENT	3
2	CONDITIONS GENERALES	3
3	CALENDRIER DES GRANDS PRIX	3
4	LICENCES	4
5	ENGAGEMENTS	4
6	CATEGORIES AU CHAMPIONNAT	4
7	MATERIEL ET EQUIPEMENT	5
8	PNEUMATIQUES	6
9	ORGANISATION DES GRANDS PRIX	6
10	SUSPENSION DES ESSAIS LIBRES	7
11	DEROULEMENT DES QUALIFICATIONS	7
12	DEROULEMENT DES PRE-FINALES ET FINALES	8
13	SUSPENSION DE COURSE	8
14	ZONE DE REPARATION	9
15	LONGUEUR DES COURSES	9
16	PROTOCOLE	9
17	CLASSEMENTS AUX CHAMPIONNATS	9
18	PENALITES	10
19	RECLAMATIONS	11
20	RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	11
21	CONTACTS	11
	BULLETIN D'INSCRIPTION UFOLEP 2011/2012	13
	BULLETIN D'ENGAGEMENT CONCURRENT TCB 2012	14
	ANNEXE 1 : POIDS MINIMUM DES CATEGORIES	15
	ANNEXE 2 : DRAPEAUX	15
	ANNEXE 3 : SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES JEUNE / SPORT 4 TEMPS	16

L'AK DU CENTRE organisera sous l'égide de l'Ufolep les Grands Prix TCB Karting. L'AK DU CENTRE, organisateur, et le TCB Karting Organisation, promoteur du Championnat TCB Karting décerneront à la fin de la saison sept Trophées pour le Championnat des Pilotes (un par catégorie) et un Trophée pour la Coupe des Clubs. Le Championnat TCB Karting se compose de plusieurs Grands Prix qui sont inscrit au calendrier national Ufolep et à l'égard duquel le promoteur et l'organisateur ont signé avec les circuits des accords d'organisation. Toutes les parties participantes (promoteurs, organisateurs, concurrents, officiels, circuits et partenaires) s'engagent à appliquer ainsi que respecter les règles régissant le Championnat du TCB Karting, et doivent être titulaire de licence Ufolep. Le TCB Karting Organisation se réserve le droit de poursuivre toute personne qui reproduirait ses règlements, logos et publications sans autorisation préalable, auprès du Tribunal d'Instance de Bourges.

1 – REGLEMENT

- 1.1 Le Championnat TCB Karting et chacun de ses événements est organisé par l'AK DU CENTRE sous l'égide de l'Ufolep, en conformité avec le règlement International CIK/FIA et du code Sportif International. Il est également édité en conformité avec les Règlements Nationaux Sportif et Technique de l'Ufolep émis par le Groupe de Travail Karting-piste, sous réserve des spécificités liées à l'organisation du Championnat TCB Karting et imposé par le présent Règlement Particulier.
- 1.2 Le présent Règlement Particulier est édité par le TCB Karting Organisation et l'AK DU CENTRE, et est publié à la date indiquée en bas de chaque page. Les Grands Prix de la saison 2012 sont organisés selon le calendrier défini à l'article 3.4.
- 1.3 L'ensemble des Règlements qui régissent les Grands Prix TCB Karting sont disponibles sur le site Internet du Trophée à l'adresse www.tcbkarting.com.

2 – CONDITIONS GENERALES

- 2.1 Tout professionnel, désirant pratiquer une activité commerciale ambulante lors d'un Grand Prix devra demander au préalable une autorisation écrite auprès de l'AK DU CENTRE et s'acquitter d'un droit de stationnement de 100 € par week-end de course, ou 300 € pour la saison complète.
- 2.2 Les concurrents et mécaniciens concernés par un Kart engagé dans le paddock, stands ou sur la piste, doivent porter un laissez-passer approprié en tout temps et pendant toute la durée du Grand Prix.
- 2.3 Les concurrents accompagnés de leur mécanicien devront avoir confirmé leur engagement à l'espace TCB avant de prendre l'emplacement de leur choix dans le paddock.
- 2.4 Les concurrents devront avoir systématiquement dans leur paddock un extincteur **6kg minimum** de type **ABC** de **moins de dix ans et contrôlé annuellement**, ainsi qu'un tapis de sol recouvrant au minimum la surface de leur Kart pendant toute la durée du Grand Prix.

3 – CALENDRIER DES GRANDS PRIX

- 3.1 La liste définitive des Grands Prix est publiée par l'AK DU CENTRE avant le 1^{er} Janvier de chaque année.
- 3.2 Les Grands Prix « standards », c'est-à-dire disputé en diurne sont organisés sur deux jours, les samedis et dimanches. Les Grands Prix « semi-nocturne » sont organisés sur un seul jour, les samedis. Les Grands Prix « urbains » sont organisés sur deux jours, les samedis et dimanches, conformément aux prescriptions des arrêtés municipaux et préfectoraux.
- 3.3 L'AK DU CENTRE doit organiser un minimum de 4 Grands Prix pour valider le Championnat des Pilotes. Le nombre maximum de Grand Prix dans la saison est de 7.
- 3.4 La saison 2012 du TCB se disputera selon le calendrier définit ci-dessous :

Date	Lieu	Type d'épreuve
10, 11 mars 2012	JOIGNY (89)	Standard
24, 25 mars 2012	LUTZ EN DUNOIS (28)	Standard
14 avril 2012	MER (41)	Semi-nocturne
5, 6 mai 2012	MAGNY-COURS (58)	Standard
19, 20 mai 2012	ST BENOIT (45)	Standard
24, 25 juin 2012	STE SEVERE (36)	Urbain
8, 9 septembre 2012	SEPTFONTAINE (25)	Standard

- 3.5 Un Grand Prix peut être annulé 30 jours avant l'évènement si moins de 40 concurrents sont inscrits, ou le jour de l'évènement si moins de 40 concurrents sont présents.

4 – LICENCES

- 4.1 Les concurrents participant au TCB Karting doivent être titulaires d'une Licence pratiquant Auto/Karting-Piste R3 Ufolep en cours de validité pour la saison 2011/2012. Les pilotes mineurs devront être accompagnés d'un représentant légal possédant au moins une licence Auto/Karting-Piste non pratiquant Ufolep en cours de validité.
- 4.2 Les concurrents non titulaires d'une Licence pratiquant Auto/Karting-Piste R3 Ufolep, ou venant de l'Etranger peuvent souscrire une licence sur place auprès de l'AK DU CENTRE.
- 4.3 Les mécaniciens encadrant les concurrents doivent être titulaires au moins d'une Licence Auto/Karting-Piste non pratiquant Ufolep en cours de validité pour être autorisé à intervenir dans le parc fermé, pré-grille, stand et sur le circuit.
- 4.4 Les concurrents, mécaniciens et officiels devront posséder une photo d'identité sur leur licence.

5 – ENGAGEMENTS

- 5.1 Les Grands Prix TCB Karting sont réservés aux Kartings-Piste, 2 et 4 temps, tel que défini dans le Règlement Technique National Ufolep. Les engagements sont ouverts à tous les concurrents, de toutes les régions, et de tous les pays, détenteurs d'une licence défini à l'article 4.1 du présent Règlement Particulier.
- 5.2 Tous les concurrents, mécaniciens et officiels s'engagent, au nom d'eux-mêmes, à respecter toutes les dispositions du présent Règlement Particulier, mais aussi des Règlements Nationaux Sportif et Technique Ufolep émis par le Groupe de Travail du Karting-Piste. Les concurrents sont responsables de leurs accompagnateurs et supporters, et toutes les personnes présentes autour des concurrents s'engagent également à respecter ces Règlements, ainsi que les valeurs et l'esprit du TCB et de l'Ufolep.
- 5.3 L'engagement d'un concurrent « jeune » âgé de moins de 14ans à un Grand Prix est de 45 €.
- 5.4 L'engagement d'un concurrent « adulte » âgé de plus de 14ans à un Grand Prix est de 70 €.
- 5.5 L'engagement d'un concurrent « jeune » âgé de moins de 14ans à l'intégralité du Championnat TCB 2012 est de 275 €.
- 5.6 L'engagement d'un concurrent « adulte » âgé de plus de 14ans à l'intégralité du Championnat TCB 2012 est de 420 €.
- 5.7 Pour faciliter la gestion des pneumatiques, les engagements seront clôturés le 15 février 2012 pour les concurrents engagés à l'intégralité du Championnat, et 15 jours avant chaque épreuve pour les concurrents occasionnels. Les engagements « hors délais » seront acceptés, sous réserve que les Grands Prix ne soient pas complets, mais toutefois majorés de 15 €, le cachet de la Poste faisant foi.
- 5.8 Les concurrents (ou les tuteurs, pour les concurrents mineurs) doivent s'engager à un Grand Prix via le formulaire papier, ou via les formulaires électroniques disponibles sur le site www.tcbkarting.com.
- 5.9 Les engagements sont nominatifs, et ne peuvent être cédé à un tiers.
- 5.10 Le TCB Karting Organisation se réserve le droit de réaliser toute opération de promotion pendant la période des engagements. L'AK DU CENTRE se réserve également le droit de refuser l'engagement d'un concurrent qui ferait l'objet d'une investigation Sportive.
- 5.11 Si un concurrent est dans l'impossibilité d'être présent en personne à un Grand Prix, il peut faire appel à un remplaçant désigné par écrit à l'AK DU CENTRE. En aucun cas, le remplaçant ne pourra marquer les points du concurrent remplacé.
- 5.12 Les numéros de course des concurrents seront attribués par l'Organisateur ; en règle générale, les trois premiers concurrents de chaque catégorie prennent le numéro de leur position au Championnat des Pilotes de la saison précédente. Les autres concurrents pourront soumettre leur numéro lors de leur engagement.

6 – CATEGORIES DU CHAMPIONNAT

- 6.1 Les concurrents sont divisés en 7 catégories, en fonction de leur matériel et de leur âge. Les catégories qui bénéficient d'un classement au Championnat des Pilotes sont : MINI, JEUNE, SPORT, SPORT 4 TEMPS, SUPER X30, SUPER ROTAX, et VITESSE.
- 6.2 Les catégories SUPER X30 et SUPER ROTAX seront maintenues séparément si au moins 20 pilotes sont inscrits dans chacune d'elle. Sinon, ces catégories seront regroupées dans la catégorie classique SUPER. Elles auront un classement final séparé au Championnat des Pilotes.

- 6.3 Dans les catégories SPORT, SPORT 4 TEMPS, SUPER X30, SUPER ROTAX, et VITESSE, les catégories d'âge pourront rouler ensemble si le nombre de concurrent d'une catégorie est inférieur à 6 pilotes. Elles auront un classement final séparé au Championnat des Pilotes.
- 6.4 Les Grands Prix TCB Karting n'intègrent pas la Coupe de Marque SUBARU CUP, ni les règlements qui la compose. Les concurrents des catégories MINI, JEUNE et SPORT 4 TEMPS, motorisé en SUBARU 4 temps, devront être conforme uniquement aux spécificités techniques décrites dans les articles 7 et 8 du présent Règlement Particulier.
- 6.5 Un concurrent ne pourra pas changer de catégorie en cours de saison. Un concurrent pourra toutefois s'engager dans deux catégories maximum.

7 – MATERIEL ET EQUIPEMENT

- 7.1 En catégorie MINI, chaque concurrent ne pourra disposer pour chaque Grand Prix, que d'un châssis homologué ou conforme à l'homologation CIK/FIA et d'un moteur strictement d'origine suivant la fiche du constructeur.
- 7.2 En catégorie JEUNE, chaque concurrent ne pourra disposer pour chaque Grand Prix, que d'un châssis homologué ou conforme à l'homologation CIK/FIA et d'un moteur strictement d'origine suivant la fiche du constructeur. Les concurrents de la catégorie JEUNE motorisés en Subaru devront être conformes aux spécificités techniques décrites par l'annexe 3 du présent Règlement Particulier.
- 7.3 En catégorie SPORT 4 TEMPS, chaque concurrent ne pourra disposer pour chaque Grand Prix, que d'un châssis homologué ou conforme à l'homologation CIK/FIA et de deux moteurs conformes aux spécificités décrites par l'annexe 3 du présent Règlement Particulier.
- 7.4 En catégorie SPORT, SUPER X30, SUPER ROTAX, chaque concurrent ne pourra disposer pour chaque Grand Prix, que d'un châssis homologué ou conforme à l'homologation CIK/FIA et de deux moteurs strictement d'origine suivant la fiche du constructeur.
- 7.5 En catégorie VITESSE, chaque concurrent ne pourra disposer pour chaque Grand Prix, que d'un châssis homologué ou conforme à l'homologation CIK/FIA et de deux moteurs.
- 7.6 Le Commissaire Technique plombra les moteurs non plombé par un Centre agréé, des concurrents MINI, JEUNE, SPORT, SPORT 4 TEMPS, SUPER X30, SUPER ROTAX lors des enregistrements techniques.
- 7.7 Le poids minimum (comprenant le concurrent, son Kart et son équipement pilote) devra être conforme à l'annexe 1 du présent Règlement Particulier. Le poids minimum devra être constaté sans le protège-côtes et poches vides.
- 7.8 Un concurrent contrôlé sous le poids minimum de sa catégorie à l'arrivée d'une épreuve sera systématiquement déclassé par le Commissaire Technique en charge des vérifications officielles.
- 7.9 Les concurrents, assistés éventuellement de leur mécanicien, devront systématiquement procéder à l'enregistrement de leur matériel, de leur équipement pilote et extincteur avant la première séance de qualification des Grands Prix TCB. Cet enregistrement et vérification technique sera considéré comme une déclaration implicite de conformité. Un concurrent n'ayant pas réalisé cet enregistrement ne sera pas autorisé à prendre la piste.
- 7.10 Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les Karts (avec ou sans boîte de vitesse), et cela conformément au Règlement Sportif National Ufolep.
- 7.11 L'équipement pilote devra être conforme aux normes de sécurité réglementaire en vigueur, à savoir que les concurrents devront piloter avec une combinaison homologué CIK/FIA de niveau 2, un casque intégral homologué (normes disponibles en téléchargement sur www.tcbkarting.com), une minerve homologué CIK/FIA, une paire de gant, et une paire de bottines (semi-montante fortement recommandé).
- 7.12 Le protège-côtes est obligatoire pour les concurrents des catégories MINI et JEUNE, et est fortement recommandé pour les concurrents des autres catégories.
- 7.13 Seul le carburant disponible dans le commerce avec un indice inférieur ou égal à 102 octanes est autorisé. Tout autre ainsi que tout additif est interdit. Le stockage du carburant doit se faire dans des récipients métalliques prévus à cet effet exclusivement.
- 7.14 L'usage d'un antigel dans le liquide de refroidissement est interdit.
- 7.15 Tout outils, lubrifiants, et aérosols sont interdit dans l'enceinte de la pré-grille et du parc fermé ; seuls une clé à bougie, une batterie, un démarreur extérieur et un manomètre sont autorisés. Toutes interventions mécaniques nécessitant le démontage d'une pièce ou son remplacement est également interdit dans ces deux espaces.

- 8.1 Les pneumatiques des catégories SPORT, SPORT 4 TEMPS, SUPER X30, SUPER ROTAX, et VITESSE seront marqués « TCB » par le manufacturier. Les concurrents sont responsables de la surveillance de leur pneumatique et de la pérennité de leur marquage.
- 8.2 Par définition, on entend par « train de pneumatique » le fait d'avoir deux pneus avant « AV », et deux pneus arrière « AR ».
- 8.3 En catégorie MINI et JEUNE, les pneumatiques ne seront pas fournis par le manufacturier. Les concurrents pourront soit utiliser les pneumatiques LECONT RKJ ou MAXXIS ROOKIE, à gomme dur.
- 8.4 En catégorie SPORT et SPORT 4 TEMPS, les pneumatiques devront être achetés auprès du manufacturier sur place. Les concurrents utiliseront jusqu'à deux trains (4AV et 4AR) de pneumatiques LECONT RKH (LH02), à gomme médium, pour l'intégralité de la saison. Les concurrents devront également acheter un train de pneumatiques LECONT RKH (LH02) à gomme médium pour le Grand Prix Urbain.
- 8.5 En catégorie SUPER X30 et SUPER ROTAX, les pneumatiques devront être achetés auprès du manufacturier sur place. Les concurrents utiliseront un train (2AV et 2AR) de pneumatiques LECONT RKH (LH02) à gomme médium, et un train et demi (3AV et 3AR) de pneumatiques LECONT RKMS (LH03) à gomme semi-tendre, pour l'intégralité de la saison. Les concurrents devront également acheter un train de pneumatiques LECONT RKMS (LH03) à gomme semi-tendre pour le Grand Prix Urbain.
- 8.6 En catégorie VITESSE, les pneumatiques devront être achetés auprès du manufacturier sur place. Les concurrents pourront utiliser jusqu'à trois trains (6AV et 6AR) de pneumatiques LECONT RKMS (LH03) à gomme semi-tendre, pour l'intégralité de la saison. Les concurrents devront également acheter un train de pneumatiques LECONT RKMS (LH03) à gomme semi-tendre pour le Grand Prix Urbain.
- 8.7 Les concurrents des catégories SPORT, SPORT 4 TEMPS, SUPER X30, SUPER ROTAX, et VITESSE inscrits occasionnellement à un Grand Prix (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas inscrits à l'intégralité de la saison) devront utiliser un train de pneumatiques (2AV et 2AR) imposés par le présent Règlement Particulier pour leur catégorie. Ils pourront demander à racheter un second train à partir du 3^{ème} Grand Prix disputé, et éventuellement le solde à partir du 5^{ème} Grand Prix disputé.
- 8.8 En catégorie MINI, JEUNE, SPORT et SPORT 4 TEMPS, les pneumatiques pluies sont interdits, conformément au Règlement Technique National Ufolep Kart.
- 8.9 En catégorie SUPER X30, SUPER ROTAX, et VITESSE, les concurrents sont limités à deux trains de pneumatiques pluies par Grand Prix, et devront utiliser les pneumatiques LECONT RKR à gomme tendre. Les pneumatiques devront être achetés auprès du manufacturier sur place et seront marqués « TCB » par le manufacturier.
- 8.10 Les concurrents des catégories SPORT, SPORT 4 TEMPS, SUPER X30, SUPER ROTAX et VITESSE devront pré-commander leurs pneumatiques de course via un bon de commande papier, sur papier libre, ou un bon de commande électronique disponible sur www.tcbkarting.com au moins trente jours avant le Grand Prix. Ils auront également la possibilité de réserver des pneumatiques pour leurs séances d'Essais. Le paiement se fera sur place, ou peut-être joint au bon de commande.
- 8.11 Les pneumatiques pré-commandés par les concurrents seront disponibles dès le samedi matin des Grands Prix.

9 – ORGANISATION DES GRANDS PRIX

- 9.1 Les Grands Prix « Standard » et « Urbain » devront se dérouler selon le schéma suivant. Les horaires indiqués entre parenthèse « () » sont indiqués à titre indicatif.

	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	Essais libres (9h – 13h)	Briefing officiel (8h) Warm 'up (8h30) Séances de qualification Q1 (9h) Séances de qualification Q2 (11h) Séances de qualification Q3 (12h)
APRES-MIDI	Briefing (14h) Essais libres 1 (14h30) Essais libres 2 (16h30) Essais libres 3 (18h00)	Pré-finales (14h) Finales (16h)

- 9.2 Les Grands Prix « Semi-nocturne » devront se dérouler selon le schéma suivant. Les horaires indiqués entre parenthèse « () » sont indiqués à titre indicatif.

	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	Essais libres 1 (8h) Essais libres 2 (10h00) Essais libres 3 (11h30)	
APRES-MIDI	Briefing officiel (14h) Séances de qualification Q1 (15h) Séances de qualification Q2 (17h) Séances de qualification Q3 (18h) Pré-finales (20h) Finales (21h30)	

- 9.3 Le Briefing officiel est organisé par le Directeur de Course avant la séance de Warm 'up du dimanche matin pour un Grand Prix « Standard ». Il est organisé le samedi après-midi, avant la première séance de qualification pour un Grand Prix « Semi-nocturne ». La présence de tous les pilotes, tuteurs, et mécaniciens est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par une pénalité.
- 9.4 Pour les Grands Prix « Standard », un Briefing organisé avant la première séance d'essais libres du samedi après-midi sera tenu par la Direction de course et l'Organisateur sur la pré-grille. La présence des pilotes présents est obligatoire.
- 9.5 Lors du Briefing officiel organisé par le Directeur de Course, celui-ci formera le Jury comprenant : Le Directeur de Course, l'Organisateur, les commissaires sportifs et techniques, un ou deux concurrents par catégorie tiré au sort.
- 9.6 Le Jury interviendra sur la demande unique du Directeur de Course pour statuer sur une infraction commise par un concurrent. Si l'infraction concerne le concurrent membre du Jury, celui-ci sera remplacé.
- 9.7 Les concurrents devront apposer pendant toute la durée du Grand Prix (y compris les essais libres) leurs numéros de course sur les quatre côtés du Kart ainsi que leur transpondeur.
- 9.8 Les horaires et programmes communiqués aux concurrents sont donnés à titre indicatif, sous réserve d'incidents liés au déroulement du Grand Prix, et laissés sous l'appréciation seul du Directeur de Course.

10 – SUSPENSION DES ESSAIS LIBRES

- 10.1 S'il devient nécessaire de suspendre une séance d'essais libres parce que le circuit est bloqué par un accrochage, ou parce que les conditions météorologiques ou autres font qu'il est dangereux de continuer, le Directeur de Course ordonnera le drapeau rouge à tous les postes de commissaires présents, et le cas échéant, les feux d'annulation devront être montrés sur la ligne droite.
- 10.2 Lorsque le signal est donné, tout dépassement est interdit, la sortie des stands sera ouverte, et les concurrents devront emprunter la voie des stands et rejoindre la zone de réparation à faible allure pour poursuivre la séance.
- 10.3 Pendant la suspension de la séance d'essais libres, le système de chronométrage continue de tourner. Le Directeur de Course, après clôture des incidents, ou dès que la piste est de nouveau praticable, donne le signal de la reprise de la séance par le drapeau vert.

11 – DEROULEMENT DES QUALIFICATIONS

- 11.1 Trois séances qualificatives « Q1 », « Q2 » et « Q3 » auront lieu, par catégorie, le jour des pré-finales et finales.
- 11.2 La prégrille en parc-fermé sera systématiquement fermée 5 minutes avant le départ du tour de formation de la catégorie.
- 11.3 Dans la première séance « Q1 » de 15 minutes, tous les concurrents de la catégorie sont autorisés à prendre la piste. Seuls les quinze meilleurs concurrents seront qualifiés pour « Q2 ». Les autres concurrents ne pourront plus prendre part aux autres séances de qualifications. Les temps au tour réalisés par les quinze concurrents qualifiés seront alors supprimés.
- 11.4 Dans la seconde séance « Q2 », les quinze concurrents de la catégorie qualifiés en « Q1 » sont autorisés à prendre la piste, pour réaliser la première manche qualificative de 10 tours. Seuls les dix meilleurs concurrents seront qualifiés pour « Q3 ». Les autres concurrents ne pourront pas prendre part à la dernière séance de qualifications. Les temps au tour réalisés par les dix concurrents qualifiés seront alors supprimés.

- 11.5 Dans la troisième séance « Q3 », les dix concurrents de la catégorie qualifiés en « Q2 » sont autorisés à prendre la piste, pour réaliser deuxième manche qualificative de 5 tours. Les temps au tour réalisés par ces dix concurrents, suivis par les temps aux tours des concurrents éliminés en « Q2 », puis les temps au tours des concurrents éliminés en « Q1 » définiront la grille de départ de la pré-finale de chacune des catégories.
- 11.6 Un concurrent qui, en cours de session est immobilisé, victime d'une sortie de piste ou d'un accrochage et qui se lève de son baquet ne pourra plus prendre la piste pour la séance en cours. Il devra se mettre en priorité en sécurité, puis lorsque cela est possible, mettre son Kart hors de la trajectoire pour éviter toute autre collision avec un autre Kart encore en piste, et rejoindre le poste de commissaire le plus proche.
- 11.7 En cas de dysfonctionnement du chronométrage ayant pour conséquence la neutralisation des séances chronométrées, le Directeur de Course devra réunir le Jury afin de faire appliquer la procédure de qualification prévue par l'article 11.8.
- 11.8 **Procédure de qualification à appliquer en cas de dysfonctionnement du chronométrage en qualification :** Réaliser deux manches qualificatives avec l'ensemble des concurrents de la catégorie. L'ordre de départ de cette première manche qualificative sera déterminé par l'ordre d'arrivée de la finale du dernier Grand Prix, puis ajouter les concurrents occasionnels dans l'ordre croissant de leur numéro de course. S'il s'agit du premier Grand Prix de la saison, le Directeur de Course devra effectuer un tirage au sort avec l'officiel chargé du Chronométrage pour déterminer l'ordre de départ de cette première manche qualificative. L'ordre d'arrivée de cette première manche déterminera l'ordre de départ de la seconde manche qualificative. L'ordre d'arrivée de cette seconde manche permettra de déterminer la pré-grille de la pré-finale. Le nombre de tour des deux manches qualificatives sera décidé par le Directeur de Course, en fonction de l'évolution de l'horaire. Appliquer le barème de point des qualifications sur les dix premiers concurrents de la seconde manche.

12 – DEROULEMENT DES PRE-FINALES ET FINALES

- 12.1 L'ordre de départ de la pré-finale est déterminé dans l'ordre du classement cumulé obtenus par les concurrents au terme des trois séances qualificatives.
- 12.2 L'ordre de départ de la finale est déterminé selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.
- 12.3 La pré-grille en parc-fermé sera systématiquement fermée 10 minutes avant le départ du tour de formation, ou d'installation de la catégorie.
- 12.4 Le départ du tour de formation est ordonné par l'Officiel de la pré-grille, après que le Directeur de Course émet le signal de la disponibilité de la piste. Le pôle-man entrainera les concurrents à allure modérée, puis ralentira à mi-parcours du circuit jusqu'à la ligne des 25 mètres matérialisée par la première quille à l'entrée de la ligne de départ ou il accélérera.
- 12.5 Le départ de chaque finale se fera directement sur la ligne de départ de la ligne droite du circuit, aux fins de présentation des karts et des séances photos. Au signal de l'Officiel de la pré-grille, les concurrents partiront pour un tour d'installation sur la grille de départ. Ils pourront être rejoints par leur mécanicien, sans chariots, et en respectant les conditions émises par l'article 7.12 du présent Règlement Particulier.
- 12.6 Les concurrents ne devront pas dépasser le pôle-man, ni faire des « zigzags » durant le tour ou les tours de formation, sous peine de pénalité.
- 12.7 Un concurrent en retard lors du tour de formation pourra récupérer sa position de départ avant la ligne matérialisée par deux cônes à drapeaux rouge, tel indiqué lors du Briefing officiel tenu par le Directeur de Course.
- 12.8 Un concurrent qui, en cours de course, est immobilisé, victime d'une sortie de piste dans un bac à gravier et qui ne peut repartir sans se lever de son baquet sera considéré comme « Abandon ». Il devra se mettre en priorité en sécurité, puis positionner son Kart hors de la trajectoire pour éviter toute autre collision avec un autre Kart, et rejoindre le poste de commissaire le plus proche.
- 12.9 Les trois premiers concurrents à l'arrivée de chaque catégorie devront se soumettre systématiquement aux contrôles techniques avant de quitter le parc fermé arrivée. D'autres concurrents pourront être désignés de façon aléatoire pour s'y soumettre.

13 – SUSPENSION DE COURSE

- 13.1 S'il devient nécessaire de suspendre une course (pré-finale ou finale) parce que le circuit est bloqué par un accrochage, ou parce que les conditions météorologiques ou autres font qu'il est dangereux de continuer, le Directeur de Course ordonnera le drapeau rouge à tous les postes de commissaires présents, et le cas échéant, les feux d'annulation devront être montrés sur la ligne droite.

- 13.2 Lorsque le signal est donné, les dépassements sont interdits, la sortie des stands fermée et les concurrents devront rejoindre lentement la ligne de départ du circuit. Le premier Kart à arriver sur la grille de départ, devra occuper la pôle position et les autres devront remplir les positions suivantes sur la grille dans l'ordre où ils arrivent.
- 13.3 En cas d'incident ayant pour conséquence l'arrêt de la course sur le drapeau rouge, la position du tour précédent sera validée si au moins 50% de la course a été effectuée, sinon, un nouveau départ sera effectué après 30 minutes d'arrêt obligatoire. Le Directeur de Course peut faire appel à la catégorie suivante pour ordonner le départ d'une course si toutes les conditions de piste et de secours sont réunies pour ordonner un départ. Dans ce cas, les concurrents monopolisés pendant 30 minutes rejoindront la pré-grille pour le prochain départ.
- 13.4 Si une course est suspendue, et ne peut pas être reprise, aucun point ne sera attribué si le leader a complété au moins deux tours, la moitié des points sera attribué si le leader a réalisé plus de deux tours mais moins de 50% de la distance de course original, et la totalité des points sera attribué si le leader a complété plus de 50% de la distance de course d'origine.

14 – ZONE DE REPARATION

- 14.1 La zone de réparation n'est accessible aux concurrents que durant les essais libres et les qualifications. Ils devront emprunter la voie des stands à faible allure pour rejoindre leur mécanicien et pourront ensuite repartir sur le circuit pendant la durée restante de leur session.
- 14.2 Un concurrent qui passera la voie des stands lors des pré-finales et finales sera considéré comme « Abandon » dans le résultat de la manche.

15 – LONGUEUR DES COURSES

- 15.1 Les concurrents des catégories MINI effectueront un minimum de 10km en pré-finale, et 12km en finale, par temps sec.
- 15.2 Les concurrents des catégories JEUNE effectueront un minimum de 15km en pré-finale, et 20km en finale, par temps sec.
- 15.3 Les concurrents des catégories SPORT, SPORT 4 TEMPS, SUPER X30, SUPER ROTAX, et VITESSE effectueront un minimum de 20km en pré-finale, et 25km en finale, par temps sec.
- 15.4 Toutes les distances de course sont réduites de 20% par temps de pluie. Toutes les distances de course peuvent être modifiées par l'Organisateur dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors d'un Grand Prix, ou par le Directeur de Course.

16 – PROTOCOLE

- 16.1 Avant la première pré-finale, les concurrents se rendront à la présentation officielle des pilotes sur la ligne droite du circuit, en combinaison et avec leur casque à la main.
- 16.2 Les trois premiers concurrents des finales de chaque catégorie, accompagnée de leur mécanicien, devront se rendre au Podium en combinaison. Un concurrent ne pourra pas monter sur le Podium s'il n'est pas en tenue, et cédera sa place au concurrent suivant.
- 16.3 Les Titres des Championnats Pilotes et Clubs seront décernés lors de la Soirée des Récompenses, à une date communiquée par l'AK DU CENTRE en cours de saison.

17 – CLASSEMENTS AUX CHAMPIONNATS

- 17.1 Le classement des qualifications de chaque Grand Prix donnera lieu à l'attribution de points selon le barème défini à l'article 17.7 pour les dix premiers pilotes au terme de la séance qualificative « Q3 ».
- 17.2 Les pré-finales et finales de chaque Grand Prix sont considérés comme des courses à part entière, et donneront lieu à l'attribution de points selon le barème défini à l'article 17.7. Le concurrent classé premier sera celui ayant couvert la distance prévue dans les plus brefs délais. Tous les concurrents seront classés en tenant compte du nombre de tours complets couverts, et pour ceux qui ont effectué le même nombre de tours, de l'ordre dans lequel ils ont franchi la ligne d'arrivée lors de la présentation du drapeau à damier.
- 17.3 Aucun Grand Prix, ni même aucune course ne sera décompté pour obtenir le classement du Championnat des Pilotes.
- 17.4 En cas d'ex-æquo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places, et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé, ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

17.5 Tout concurrent faisant l'objet d'un rapport sportif ou technique, aboutissant à l'exclusion d'un Grand Prix ne marquera aucun point au titre de l'épreuve. Aucun remboursement ne sera effectué auprès du concurrent exclus.

17.6 Les points au Championnat ne pouvant être qu'entier, les arrondis seront fait systématiquement au supérieur.

17.7 Les points au Championnat des Pilotes seront attribués selon le barème suivant :

	Courses	Qualification (50%)
1 ^{er}	30 points	10 points
2 ^{ème}	23 points	9 points
3 ^{ème}	20 points	8 points
4 ^{ème}	17 points	7 points
5 ^{ème}	15 points	6 points
6 ^{ème}	13 points	5 points
7 ^{ème}	11 points	4 points
8 ^{ème}	9 points	3 points
9 ^{ème}	8 points	2 points
10 ^{ème}	7 points	1 point
11 ^{ème}	6 points	0 point
A partir du 12 ^{ème}	5 points	0 point
Abandon	0 point	0 point
Déclassement	0 point	0 point

17.8 Il y aura un bonus de **2 points** attribué à un concurrent de chaque catégorie ayant réalisé le meilleur tour en course des pré-finales et finales

17.9 Il y aura un bonus de **10 points** pour les concurrents ayant participé au Grand Prix Urbain de Ste Sévère.

17.10 Il y aura un bonus de **10 points** pour les concurrents ayant participé au dernier Grand Prix de la saison à Septfontaine.

17.11 Les points attribués aux concurrents seront également attribués au Club auquel ils sont licenciés pour la saison en cours, afin de déterminer le classement de la Coupe des Clubs Ufolep.

18 – PENALITES

18.1 Les pénalités suivantes pourront être attribuées aux concurrents :

Infractions Sportives	Pénalité
Attitude non sportive (sur la piste ou dans les stands), avant, pendant et après le Grand Prix	5 places
Attitude non sportive (sur la piste ou dans les stands) si récidive	Déclassement
Conduite en « zigzag » dans les tours de formation	Avertissement
Conduite en « zigzag » dans les tours de formation si récidive	5 places
Absence d'un concurrent au Briefing officiel	10 places
Non respect de la procédure de départ	5 places
Non respect de la procédure de départ si récidive	Déclassement
Faux départ, ou anticipation du départ, ou simulation de départ dans le tour de formation	Mise hors course
Ignorance et/ou Dépassement sous drapeau jaune	10 places
Ignorance et/ou Dépassement sous drapeau bleu (pour un pilote retardataire)	5 places
Dépassement sous drapeau rouge	Exclusion
Concurrent coupant la piste volontairement	Mise hors course
Dépassement douteux (fait avec l'aide du hors piste par exemple)	5 places
Dépassements douteux si récidive	Déclassement
Non respect d'un drapeau (hors jaune et bleu)	Mise hors course
Concurrent persistant dans les infractions, malgré une pénalité	Exclusion
Comportement dangereux du concurrent (coup de pontons, de roue, de spoiler,...)	Déclassement
Comportement dangereux du concurrent (coup de pontons, de roue, de spoiler,...) si récidive	Exclusion
Conduite non sportive (causer une collision évitable, heurt volontaire,...)	Mise hors course
Conduite non sportive (causer une collision évitable, heurt volontaire,...) si récidive	Exclusion
Non respect d'un protocole (art. 16), ou absence de photo sur la licence du concurrent (art. 4.4)	5 places
Infractions Techniques	Pénalité
Poids minimum contrôlé non atteint	Déclassement
Concurrent ne s'étant pas présenté au Contrôle Technique	Déclassement
Absence de numéros de course et/ou de transpondeur	Avertissement
Absence de numéros de course et/ou de transpondeur, si récidive	5 places
Moteur ou châssis non-conforme à la réglementation technique	Déclassement
Non respect de la réglementation pneumatique (art. 8)	Déclassement

- 18.2 Le choix des pénalités sportives non prévu par l'article 18.1 relève uniquement du Directeur de Course. Un avertissement et une pénalité pourront être attribués aux concurrents dès les essais libres. Le Directeur de Course peut faire appel au Jury pour valider la pénalité d'un concurrent.
- 18.3 Le choix des pénalités techniques relève uniquement du Commissaire Technique, qui communique sa décision au Directeur de Course qui la valide.
- 18.4 Une pénalité en place peut être attribuée à un concurrent sur un prochain Grand Prix. Seul le Directeur de Course est habilité à prendre cette décision s'il juge qu'il ne peut appliquer la pénalité le jour même du Grand Prix.

19 – RECLAMATIONS

- 19.1 Un concurrent peut porter une réclamation sur une décision sportive ou technique qu'il a reçue. Cette réclamation devra être déposée auprès du Directeur de Course avant la cérémonie de podium qui clôture le Grand Prix.
- 19.2 Un concurrent peut porter une réclamation envers un autre concurrent de même catégorie pour obtenir une vérification technique, ou en cas d'incident ou faits de course qui paraîtraient non réglementaire et qui nécessiterai une investigation. Cette réclamation devra être déposée auprès du Directeur de Course avant la cérémonie de podium qui clôture le Grand Prix.
- 19.3 Toutes les réclamations devront uniquement se faire par l'intermédiaire d'un formulaire disponible sur le site Internet du TCB Karting, www.tcbkarting.com, et disponible à l'espace TCB sur le circuit.
- 19.4 Aucune suite favorable ne pourra être rendue en cas de réclamation établie hors délais. L'Organisateur pourra toutefois entreprendre une investigation, sans pour autant donner de pénalité.
- 19.5 Les réclamations prévues par les articles 19.1 et 19.2 feront l'objet d'une réunion du Jury avant la procédure de podium. La décision d'une éventuelle pénalité, ou d'un éventuel contrôle sera communiquée par le Directeur de Course aux concurrents concernés. Le Directeur de Course peut également rendre sa décision dans les quinze jours suivant le Grand Prix pour s'assurer du bon respect des textes réglementaires fédéraux.

20 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque pilote doit se sentir concerné par l'environnement. Il en va de l'avenir de notre discipline. C'est pour cela que nous transmettons aux pilotes et mécaniciens ces quelques lignes de conduites environnementales.

20.1 Les obligations :

- Tapis de sol absorbant sous le kart ;
- Extincteur de type ABC de 6kg minimum (article 2.4 du présent Règlement Particulier) ;
- Le nettoyage du kart doit être fait à l'endroit prévu à cet effet ou récupération des liquides de nettoyage (bac de récupération, etc....) ;
- Recyclage des pneumatiques : modalités à voir auprès du fabricant, ou du vendeur.

20.2 Les petits gestes qui changent tout :

- Pas d'essais sur chariot pendant la pause déjeuner, et après 19h30* ;
- Surveillance des silencieux d'échappement et d'admission (cf. *Règlementation Karting 2012*) ;
- Réglage du moteur pour éviter les nuisances olfactives ;
- Récupération de tous les déchets liquides (fûts d'essence, bidons d'huile, etc....) ;
- **Récupération des pneumatiques usagés :**
- Utilisation des sacs poubelle mis à disposition pour les déchets ménagers ;
- Tri sélectif s'il est appliqué sur le circuit ;
- Utilisation des conteneurs à déchets ;
- Le gestionnaire du circuit recevant un Grand Prix du TCB Karting se réserve le droit de demander l'exclusion d'un concurrent auprès de la Direction de Course en cas d'infraction environnementale.

* Sauf pour les épreuves de type « semi –nocturne, jusqu'à 23h »

21 – CONTACTS

Pour toute question concernant le Championnat TCB Karting, les licences et l'Ufolep, adressez-vous à :

TCB KARTING ORGANISATION – AK DU CENTRE

44 Route de Chateaufort
18270 CULAN – France

Tél. / Fax : 02.48.63.58.75 - Mail : contact@tcbkarting.com – leclub@akducentre.org – Internet : www.tcbkarting.com



BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2011/2012 ⁽¹⁾
D'UN MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AFFILIÉELa saison 2011/2012 commence le 1^{er} septembre 2011 et se termine le 31 août 2012

- (1) Remplir le document au stylo noir et écrire en lettres majuscules. Votre bulletin d'inscription (dossier complet avec votre date et signature) sera validé à compter de sa date de réception par la Fédération départementale
- (2) Les codes correspondant à vos réponses figurent au verso de ce bulletin
- (3) Veuillez vous reporter au règlement médical 2008 de l'UFOLEP
- (4) En cas de non-acceptation, veuillez contacter votre responsable associatif
- (5) Veuillez prendre contact avec le président d'association pour connaître les éventuelles garanties directement souscrites par votre association auprès d'APAC Assurances.

INSCRIPTION N°☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Email : _____

Profession ⁽²⁾ : _____Acceptez-vous de recevoir des informations provenant de la Ligue de l'enseignement, de l'UFOLEP, de l'USEP ? ☐ Oui ☐ NonAcceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP ou l'USEP communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires ? ☐ Oui ☐ Non**MON ASSOCIATION**

N° d'affiliation : 0 1 8 0 0 9 0 0 1

Nom : AK DU CENTRE - 44 Route de Chateaufort - 18270 CULAN

MON ABONNEMENT «les Idées en mouvements»☐ oui, je m'abonne pour 19 € pour 10 numéros**MON ABONNEMENT «Enjeu, une autre idée du sport»**

- ☐ oui, je m'abonne pour 12,50 € à 5 numéros UFOLEP
- ☐ oui, je m'abonne pour 12,50 € à 5 numéros USEP
- ☐ oui, je m'abonne pour 20 € à 10 numéros UFOLEP et USEP

MES ACTIVITÉS EDUCATIVES ET CULTURELLES PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION ⁽²⁾**MES ACTIVITÉS USEP ET PÉRI-SCOLAIRE PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION ⁽²⁾**

- ☐ Licencié Adulte
- ☐ Animateur
- ☐ Formateur

ADULTE UFOLEP
né en 1994 et avant**JEUNE UFOLEP**
né de 1995 à 2000**ENFANT UFOLEP**
né en 2001 et après**MES ACTIVITÉS SPORTIVES UFOLEP PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION ⁽²⁾****Licence Non Pratiquant :**

- ☐ Dirigeant (non pratiquant)
- ☐ Animateur (non pratiquant)
- ☐ Officiel (non pratiquant)

Activité principale ⁽²⁾

| | | | |

Liste des activités secondaires ⁽²⁾Est-ce une mutation ? ☐ Oui ☐ Non**Licence Pratiquant :**

- ☐
- Sans pratique compétitive
- ⁽¹¹⁾

Activité principale ⁽²⁾

| | | | |

Liste des activités secondaires ⁽²⁾Date de visite médicale ⁽³⁾ | | | | |Date de surclassement ⁽³⁾ | | | | |

Date du CASM Moto | | | | |

Numéro du CASM Moto | | | | |

Pour les licenciés UFOLEP de risque R4

Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident (5).

Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Date et signature du licencié UFOLEP :
(ou si mineur, du représentant légal)**Pour les licenciés UFOLEP non pratiquants et de risque R1, R2 ou R3**

Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».

J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base ⁽⁴⁾ dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option supplémentaire suivante (voir au verso le tableau de ces garanties) :

- ☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 1
- ☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 2
- ☐ Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs)

Attention : Les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie (à l'exception de l'Individuelle Accident) dans le pays de leur domicile.**Date et signature du licencié UFOLEP :**
(ou si mineur, du représentant légal)**LICENCE PROVISOIRE UFOLEP**

(A homologuer par le Délégué départemental UFOLEP)

N° de licence : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Activités : _____

Attention : cette licence provisoire est valable 2 mois à compter de la date d'homologation; après cette date, le licencié doit présenter sa licence définitive.

Valable uniquement avec la date, le cachet et la signature de la Fédération départementale

Date d'homologation : _____

INFORMATION CNIL

La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre association.

Date d'homologation UFOLEP

TCB 2012 – ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU CONCURRENT

Le Concurrent s'engage de par son inscription à respecter les Règlements de l'Ufolep, et du TCB Karting sur les Grands Prix. Il s'engage également à faire preuve de sportivité et de fair-play, et à respecter ses adversaires, les officiels, l'esprit du TCB Karting et les valeurs de l'Ufolep.

1 – LE CONCURRENT

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ PAYS : _____

TELEPHONE : _____ MOBILE : _____

EMAIL : _____ DATE DE NAISSANCE : ____/____/____

N° DE LICENCE : _____ CLUB : _____

CATEGORIE : Mini – Jeune – Sport – Subaru – Super X30 – Super ROTAX – Vitesse / DD2

----- Rayez les mentions inutiles -----

2 – LE TUTEUR (obligatoire pour les Concurrents mineurs)

NOM : _____ PRENOM : _____

N° DE LICENCE : _____

3 – LE MECANICIEN (facultatif)

NOM : _____ PRENOM : _____

N° DE LICENCE : _____

4 – VOTRE SAISON

Cochez les Grands Prix auxquels vous souhaitez vous engager : Le tarif « Enfant » est applicable aux moins de 14 ans.

Date	Lieu	Type d'épreuve	Tarif	Tarif saison complète	Choix
10, 11 mars 2012	JOIGNY (89)	Standard	70 € (Adulte) 45 € (Enfant)	385 € (Adulte)* 275 € (Enfant)	
24, 25 mars 2012	LUTZ EN DUNOIS (28)	Standard	70 € (Adulte) 45 € (Enfant)		
14 avril 2012	MER (41)	Semi-nocturne	70 € (Adulte) 45 € (Enfant)		
5, 6 mai 2012	MAGNY-COURS (58)	Standard	70 € (Adulte) 45 € (Enfant)		
19, 20 mai 2012	ST BENOIT (45)	Standard	70 € (Adulte) 45 € (Enfant)		
24, 25 juin 2012	STE SEVERE (36)	Urbain	65 € (Adulte) 45 € (Enfant)		
8, 9 septembre 2012	SEPTFONTAINE (25)	Standard	70 € (Adulte) 45 € (Enfant)		
TOTAL :			€	€	
* Avantage exceptionnel pour toutes inscriptions avant le 31 Janvier 2012. Passé cette date, le tarif Adulte est de 420 €. Possibilité de régler en 2 chèques					
TOTAL A PAYER :					€

PAIEMENT : Chèque (à l'ordre de l'AK DU CENTRE, et à joindre à l'engagement) – Virement – Mandat – Espèces

----- Rayez les mentions inutiles -----

Pour effectuer un Mandat, ou effectuer votre Virement, contactez l'Organisateur par Email à contact@tcbkarting.com

Envoyez votre engagement à : AK DU CENTRE – 44 Route de Chateaufort – 18270 Culan

SIGNATURE TUTEUR

SIGNATURE CONCURRENT

Définition du poids minimum : Le poids minimum est celui constaté à la fin d'une manche (qualifications, pré-finale et finale). Lors d'un contrôle, le poids minimum comprend le kart complet ainsi que pilote en tenu (hors protège-côtes). Le concurrent devra être assis dans son kart, et vérifier que toutes ses poches soient vides. Un pilote ne respectant pas le poids minimum lors d'un contrôle sera déclassé de la manche.

MINI	90 kg
JEUNE	115 kg
SPORT	145 kg
SPORT 4 TEMPS	150 kg
SUPER X30	160 kg
SUPER ROTAX	160 kg
VITESSE	175 kg
VITESSE DD2	173 kg

ANNEXE 2 – DRAPEAUX
Signification des drapeaux lors des séances d'essais libres et warm'up

Drapeau jaune

Immobile : danger, ralentir, défense de doubler.
2 Agités : danger grave, ralentir, défense de doubler, lever la main, être prêt à stopper. (Agité également après le damier).


Drapeau rouge

Interruption de la séance, ralentir, ne pas dépasser, puis prendre la voie des stands.


Drapeau noir et blanc

Avertissement/Pénalité pour conduite non sportive ou dangereuse. Convocation en direction de course à l'issue de la séance.


Drapeau noir, disque orange

Accompagné du N° du kart, incident sur le kart, arrêt immédiat ou passage par la voie des stands pour réparation.


Drapeau vert

Circuit libre, les pilotes peuvent reprendre leur séance d'essais.


Drapeau à damier

Fin de la séance. Suivi du drapeau jaune agité par les commissaires signalant aux pilotes l'interdiction de dépasser pendant le tour de décélération.

Signification des drapeaux lors des séances de qualifications, pré-finales et finales

Drapeau de France

Départ de la course.


Drapeau vert

Fin de zone neutralisée.


Drapeau blanc

Kart au ralenti sur la piste. Soyez prudent.


Drapeau jaune à bandes rouges

Changement d'adhérence.


Drapeau blanc, croix rouge

Intervention des services de secours, ralentissement très important, course neutralisée.


Drapeau noir, disque orange

Accompagné du N° du kart, incident sur le kart, arrêt immédiat ou passage par la voie des stands pour réparation.


Drapeau à damier

Fin de la séance. Suivi des drapeaux jaunes agités par les commissaires signalant aux pilotes l'interdiction de dépasser pendant le tour de décélération.


Drapeau jaune

Immobile : danger, ralentir, défense de doubler.
2 Agités : danger grave, ralentir, défense de doubler, lever la main, être prêt à stopper. (Agité également après le damier).


Drapeau rouge

Interruption de la course, ralentir, ne pas dépasser, puis s'arrêter à l'endroit prévu (indiqué lors du briefing).


Drapeau bleu

Laisser passer, vous prenez un tour de retard minimum.


Drapeau vert avec chevron jaune

Faux départ.


Drapeau noir et blanc

Avertissement/Pénalité pour conduite non sportive ou dangereuse. Convocation en direction de course à l'issue de la séance.


Drapeau noir

Accompagné du N° du kart, arrêt immédiat du pilote, exclusion de la séance, et convocation immédiate en direction de course.

Les concurrents des catégories JEUNE et SPORT 4 TEMPS, motorisé en Subaru, devront être conformes aux spécificités techniques décrites ci-dessous :

SPECIFICITÉS MOTEUR : Moteur SUBARU Type KX21 de type Monocylindre 4 temps, refroidissement air. Alésage 67 mm. Course 60 mm. Cylindrée totale 211 cm³. Carter Lubrifiant 0,6 litre. Rapport de compression 10.0 : 1. Distribution arbre à came en tête à 2 soupapes. Alimentation à carburateur D15 mm Mikuni type V3510. Allumage électronique. Démarrage par démarreur à ré-enrouleur. Transmission finale à chaîne. Embrayage centrifuge NORAM type 4000. Bougie NGK BR-6HS/ BR-7HS/CHAMPION RL78C.

Joint de culasse : d'origine – épaisseur 0.3-0.5 ±0.05 mm. Le groupe d'allumage, bougie et clavette doivent être d'origine et montés dans les positions prévues. Seules les bougies NGK BR-4 HS, BR-5HS, BR-6HS, BR-7HS et CHAMPION RL78C, d'origines, sont autorisées. Carburateur du moteur d'origine sans modification (Mikuni type V3510). Seul l'embrayage NORAM type 4000, pignon 20 ou 22 dents, d'origine, sans modification est autorisé. Pignon 20 ou 22 D, couronne libre. Echappement d'origine sans modification. Le capot livré avec le moteur est obligatoire.

Toutes les pièces internes et externes du moteur, du Carburateur et de l'embrayage devront être d'origine et montées dans le même sens et au même nombre que le montage d'origine.

Toutes les pièces internes et externes du moteur, d'allumage et l'embrayage doivent être d'origine, montées dans la position d'origine et non modifiées.

A tout moment de l'épreuve la quantité d'huile de lubrification dans le moteur ne doit pas être inférieure à 0,4 litre (Tolérance de mesure : 0,1 litre).

SPECIFICITÉS CHASSIS ET CARROSSERIES : Système de frein hydraulique. Arbre Ø 50mm, équipé d'une carrosserie homologuée CIK/FIA. Freins avant interdits. Spoiler arrière d'origine obligatoire. Cadre simple berceau. Tube de diamètre 30/32 Acier. Réservoir extractible 8 à 9 litres (3 litres pour la catégorie JEUNE). Jantes (Avant 5X130mm et Arrière 5X210mm). Jantes (Avant 5X110/115mm et Arrière 5X140/150mm) et coupe circuit obligatoire pour la catégorie JEUNE.

Source : Déclinaison du Règlement Technique du Challenge de Marque Subaru Cup 2011, adapté par l'AK DU CENTRE pour le TCB Karting

Retrouvez tous les documents Officiels du Championnat sur

www.tcbkarting.com